



RESCO

DECISIONS DU COMITE DES FINANCES DU 28.2.80

Le Comité des Finances a pris les décisions suivantes lors de sa séance du 28 février. Le Comité Exécutif fait part de ses réactions.

Allocations familiales et d'enfant :
Augmentées de 20% à partir du 1er janvier 1980.

Commentaire : Conforme à notre attente.

Nouvelle Grille des Salaires :
Appliquée, pour les grades 2 à 6, à partir du 1er avril 1980.

Commentaire : Vu les propositions de certains Etats Membres d'introduire les hausses en deux, voire trois temps, allant jusqu'au 1er janvier 1981 et au-delà, la date d'application au 1er avril 1980 représente le seul compromis possible, étant donné que celui-ci a été obtenu après une confrontation très dure entre les représentants du CERN et les délégués des Etats Membres. Notre position sur la nature de la nouvelle grille étant bien connue et inchangée, nous ne la répétons pas.

Réduction d'horaire de 44h. à 40h. :
Date d'application : 1er avril 1980

Commentaire : Le Comité Exécutif espère que les problèmes restants se résoudront, vu l'obtention de la date d'application pas trop défavorable.

Indemnité de chômage :

Le système actuel provisoire, basé sur les conditions suisses, est confirmé, aucune contribution financière n'étant demandée au personnel. Le Comité des Finances demande à la Direction de poursuivre ses démarches auprès des Etats Membres visant la réintégration complète de leurs ressortissants qui quittent le CERN, et de lui en rendre compte tous les deux ans.

Commentaire : L'Association du Personnel continuera à insister sur des efforts sérieux dans ce domaine.

Indemnité de suppression de poste :

Le nombre de mensualités maximales a été réduit de 52 à 24 mois de salaire. Bien entendu, le personnel en place bénéficie des droits acquis.

Commentaire : Etant donné que cette indemnité représente une garantie financière dans l'éventualité d'une fermeture partielle ou totale du Laboratoire, le Comité Exécutif estime que le montant monétaire global qui serait à verser par les Etats Membres sous le barème actuel doit être maintenu, tout en reconnaissant aux grades

2 à 7 un nombre de mensualités égal aux grades supérieurs. Une modification du barème devrait être entreprise dans cet esprit.

Le problème des garanties des versements des pensions devient plus aigu à la suite de cette mesure restrictive.

Allocation de non-résidence :
Le Comité des Finances a demandé à la Direction de préparer une proposition dans les prochains mois qui puisse être acceptée par tous les Etats Membres.

Financement des décisions RESCO :
Les dépenses découlant de l'application des mesures RESCO pour l'année 1980 devront être prises sur le budget matériel :
✓ 2,9 MF pour les allocations familiales
✓ 2,6 MF pour la grille des salaires.
A cette somme s'ajoutent les dépenses pour les départs négociés.

COMMISSION DU FONDS D'ENTRAIDE

Appel de candidatures

Conformément à l'Article 7 du Règlement du Fonds d'Entraide, trois membres de la Commission 1979 sont démissionnaires.

Les personnes intéressées par l'activité du Fonds d'Entraide sont invitées à faire acte de candidature avant le 12 mars 1980.

Elles peuvent adresser leur demande :

- soit au Secrétariat de l'Association du Personnel,
- soit à l'un des membres suivants de la Commission du Fonds d'Entraide :
 - Mme C. BALEUR tél.2819
 - M. M. GENET tél.5292
 - M. J.P. GRILLET tél.3834
 - M. T. KROWERATH tél.2240
 - M. R. MARCEAU tél.2107
 - Mme J. PRODON tél.6381
 - M. V. SERGO tél.4882
 - M. L. THORNHILL tél.3549
 - Mlle F. VERMEILLE tél.6565

Nous rappelons que ce Comité indépendant, a pour but de venir en aide aux membres du personnel et à leur famille en difficulté, et que toutes les demandes sont traitées avec la plus stricte confidentialité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

convocation

L'Assemblée générale ordinaire du personnel aura lieu

MERCREDI 26 MARS 1980, à partir de 17h.00

dans l'Amphithéâtre du Bâtiment principal

L'ordre du jour provisoire ainsi que les documents relatifs à cette Assemblée seront diffusés sous peu.

La retransmission sera assurée dans l'Amphithéâtre du SPS.

CULTURAL ACTIVITIES ACTIVITES CULTURELLES

GRAND THEATRE DE GENEVE

- . F A U S T - Opéra en 5 actes de Charles GOUNOD

Date de la représentation :

- . 18 mars 1980, à 20h.00

Location des abonnements :

- . Mercredi 12 mars 1980, à 13h.45
Secrétariat de l'Association du Personnel - Baraque Wilson - Bâtiment 511.

Note : 6 abonnements seulement sont disponibles.

POUR INFORMATION :

ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA VILLE DE MEYRIN :

"THE LOUISIANA DANDIES JAZZ ORCHESTRA"
(10 musiciens)

Samedi 8 mars 1980, à 20h.30,
Ancienne Salle Communale - Meyrin-Village.
"The Louisiana Band" est une reproduction fidèle des premiers grands orchestres de jazz New Orleans des années 20.

CLUBS

VELO CLUB



Soucieux d'améliorer ou d'entretenir votre forme physique ? De découvrir des paysages nouveaux avec des gens sympathiques ? Alors, n'hésitez pas à rejoindre le Vélo Club CERN où, nous vous le rappelons, n'existe aucune idée de compétition.

Cette remarque s'adresse particulièrement aux nombreuses femmes qui hésitent encore, croyant ne pas être à la hauteur

Il y aura cette année deux niveaux dans la section féminine, et ainsi toutes les possibilités seront offertes pour satisfaire le plus grand nombre.

Pour plus de précisions, et pour mise au point en commun de nos programmes, venez nombreuses et nombreux à la

REUNION D'INFORMATION GENERALE

le 13.3.80, à 17 h 45

Salle de conférence EF(ex. TC)

Labo 13, 2-005

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VELO CLUB CERN

(Pour les nouvelles et nouveaux membres seulement, les anciens étant contactés automatiquement)

Je désire appartenir au Vélo Club CERN

NOM : Prénom :

Div. ou Entreprise :

Date : Signature :

A retourner à Nicole BOIMOND / EP ou
Pierre FOGLI / HS

PHOTO CLUB

Aux utilisateurs des casiers

Très prochainement les travaux de remise en état des locaux du Photo Club vont commencer et les casiers de rangement vont être momentanément déplacés.

Pour faciliter ce déménagement et ne pas retarder l'exécution des travaux nous comptons sur votre compréhension pour vider votre casier, dans les plus brefs délais. Nous pensons vous faciliter l'accès en organisant une permanence dans les locaux du bâtiment 56 de 17 h 30 à 18 h 30 Mercredi, 12 et Jeudi 13 mars
Mardi, 18 et Mercredi 19 mars.

Pendant la journée les clés seront disponibles auprès du secrétariat de l'Association du Personnel, bâtiment 511.
Veuillez noter vos coordonnées sur les étiquettes placées sur les casiers.